

19 03 07

COMPTAFRANCE

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Société Anonyme au capital de 1 378 016

Siège social : 10, Rue Georges Pompidou - 18 000 BOURGES

**Certifié conforme
à l'original**

-----*-----

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 janvier 2007

-----*-----

L'an deux mil sept,
Le neuf janvier,
A douze heures,

Le conseil d'administration s'est réuni Villa Modigliani, 13, Rue Delambre, 75014
PARIS, sur convocation faite par son Président à chacun des administrateurs, sur l'ordre
du jour suivant :

- Désignation de Monsieur Eric GAUTHIER aux fonctions de Directeur Général Délégué

Il résulte du registre de présence, signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que
sont présents :

- Monsieur Dominique LECOMTE,
- Madame Christiane AUCHERE,
- Monsieur Eric GAUTHIER

Monsieur le Président déclare et constate que tous les administrateurs sont présents, et que
par conséquent, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil a, par délibération en date du 16 mars 2006,
reconduit son option pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration
et de Directeur Général, et qu'ainsi, Monsieur Dominique LECOMTE, Président du
Conseil d'Administration assure la Direction Générale de la société.

Monsieur le Président rappelle ensuite que le Conseil a, par la même délibération, approuvé
la poursuite du mandat de Directeur Général Délégué de Madame Marie-Jeannine OLLIER

Monsieur le Président expose que les statuts de la société, au 3^{ème} alinéa de l'article 16,
prévoient la possibilité de désigner un ou deux Directeurs Généraux Délégués parmi les
experts comptables et commissaires aux comptes membres de la société.

Monsieur le Président fait connaître au Conseil qu'il lui paraît souhaitable qu'un
deuxième Directeur Général Délégué l'assiste dans ses fonctions et propose au Conseil de
nommer à ce poste Monsieur Eric GAUTHIER, Expert Comptable, Commissaire aux



comptes, demeurant La Rose, 424, Route des Forêts, 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY, administrateur de la société.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Monsieur Eric GAUTHIER, qui accepte, Directeur Général Délégué de la société pour une durée de 5 ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011, Monsieur Eric GAUTHIER n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Eric GAUTHIER une rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué à la somme de 254,08 € brut mensuel.

En outre et indépendamment de ses fonctions de Directeur Général Délégué, le contrat de travail de Directeur de bureau de Monsieur Eric GAUTHIER se poursuivra dans les mêmes conditions, et en conséquence, il continuera de percevoir une rémunération définie dans son contrat de travail au titre de son emploi salarié de la société.

Enfin, la cotisation à la CAVEC (Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts Comptables) sera réglée par la société comme il est d'usage pour les experts comptables salariés de la société.

Monsieur Eric GAUTHIER remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.



*Bon pour acceptation
des fonctions de
directeur général
délégué.*

